

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

(Franc de Port.)

5me année.

Sainte Anne de la Pocatière, 15 mars 1864.

Numéro 10.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invai-
ablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Et la guerre est la dernière raison des peuples
l'Agriculture doit en être la première.

ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "Pour annonces à long terme, conditions
libérales.Emparons-nous du sol, si nous voulons con-
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS HUMAINS.

DE LEUR VALEUR.

Dans notre dernière *Causerie* nous avons cité le Japon comme étant un des pays les plus avancés dans l'emploi de l'engrais humain, aujourd'hui nous allons appuyer notre avancée du témoignage d'un savant dont la parole fait autorité.

Le Docteur H. Maron a présenté au Ministre d'agriculture de Berlin, un rapport rempli de faits intéressants sur l'Agriculture Japonnaise. Ce rapport est reproduit dans l'*American Agriculturist*, d'où nous le tirons.

Le cultivateur Japonnais suit la route que l'expérience des siècles lui a tracée, et quoique rien n'indique le progrès dans sa manière d'agir, cependant l'état actuel de sa culture est bien supérieur à celui des pays les plus civilisés. En voici la preuve la plus frappante : La superficie de l'empire japonais est à peu près la même que celle de la Grande Bretagne réunie à l'Irlande, mais il contient une population bien plus considérable ; cependant l'Angleterre est obligé, chaque année, d'importer non seulement des céréales des pays étrangers, mais encore des engrais en quantité considérable, pour fertiliser son sol. Le Japon, au contraire, n'importe ni grains, ni engrais, mais il exporte des céréales de toute espèce. Tel est, en général, l'état actuel de l'Agriculture Japonnaise.

Toutes les terres arables du pays sont divisées en lots de 2 à 5 arpents chacun, de sorte que chaque propriétaire fait de son champ un véritable jardin, et que sa terre possède toujours le plus haut degré de fertilité. Voici le système de culture qu'on y emploie : En premier lieu, le cultivateur Japonnais laboure profondément, ensuite il creuse une partie de son champ et la terre qu'il en tire est jetée sur l'autre partie pour former une élé-

vation destinée à recevoir des patates ou une autre semence, tandis que la partie basse est inondée pour la culture du riz. De cette manière, la terre est fréquemment retournée, jusqu'à la profondeur de 2 à 2½ pieds. Une autre particularité, c'est que les plantes, quelque soit leur caractère, sont toujours cultivées en lignes. Chaque planté est cultivée sans faire attention à celle qui lui succèdera. Le système des assolements y est inconnu. On considère la terre comme une banque, qui paiera tous les tirages qui y seront faits, pourvu que le tireur fasse seulement un dépôt suffisant—d'engrais. L'étendue de terre que le cultivateur Japonnais cultive est déterminée par la quantité d'engrais qu'il possède. Au Japon, la culture a encore cela de particulier, qu'on entretient presque aucun animal. Les excréments humains constituent le principal et presque le seul engrais. Le cultivateur se garde bien de faire consommer une partie des produits de sa terre par les animaux, pour que ceux-ci les lui rendent en engrais ; mais il préfère les consommer lui-même avec sa famille pour les communiquer ensuite à la terre. La religion du peuple lui défend de manger aucune nourriture animale, excepté la chair de poisson ; aussi consomment-ils ce dernier avec avidité, ainsi qu'une grande quantité de mollusques ou de coquillages. L'engrais qui en provient est à peu près la seule matière fertilisante que la terre reçoive, comme nous l'avons exprimé plus haut.

De plus, les villes renvoient régulièrement aux campagnes des quantités considérables d'engrais humains, en échange des produits alimentaires qu'elles en reçoivent.

Dans toute l'étendue de l'empire on met le plus grand soin à conserver les vidanges ; les latrines ou privés forment une partie essentielle de la cabane du pauvre aussi bien que de la demeure du riche. On place dans la fosse un sceau ou un vase en terre, muni d'oreilles saillantes, destinées à recevoir un bâton, pour faciliter le transport.

Dans les villes et les cités, on voit de bonne heure, le matin,

des milliers de bateaux chargés de vases remplis, de ces précieuses matières, qu'ils transportent aux parties les plus éloignées du pays. Ces bateaux vont et viennent avec la régularité de la malle. Dans le cours de l'après-midi, on rencontre, sur les voies publiques, de longues suites de voitures, qui après avoir transporté à la ville, la plus voisine, les produits des champs, en reviennent chargés de ces matières venant d'être extraites des latrines. On a même le courage de parcourir 200 à 300 milles de distance, pour se procurer ces engrais.

Maintenant pour faire bien connaître la manière dont cet engrais est traité, nous allons nous servir des expressions mêmes de notre intéressant rapporteur :

“ Les excréments sont délayés dans l'eau, sans autre addition, on les agite jusqu'à ce que la masse forme une véritable bouillie. Quand le mélange est aussi parfait qu'il peut l'être, on le laisse reposer, ayant soin de couvrir le vase pendant les temps pluvieux, et de le découvrir pendant les temps secs, pour que le vent et le soleil puissent agir sur les matières. Alors les parties solides de la bouillie se précipitent au fond du vase, la fermentation à lieu et l'eau s'évapore. ”

Cette manière de traiter l'engrais humain est tout à fait condamnable, car elle entraîne les substances les plus fertilisantes que contiennent ces matières, et ne leur conserve tout au plus qu'un quart de leur valeur. Il est à regretter que ces cultivateurs perdent d'un côté, avec tant de prodigalité, ce qu'ils recueillent de l'autre, avec tant d'économie, comme nous allons le voir dans les lignes suivantes :

“ Si la terre d'un japonais se trouve auprès d'une place publique, d'un grand chemin, d'un sentier, etc., il enfonce un tonneau ou un vase quelconque près de ce lieu, et il s'y tient une partie du jour pour inviter les passants, les voyageurs, à en faire usage. Pour démontrer, dit toujours notre savant rapporteur, jusqu'à quel point on apprécie, au Japon, la valeur des engrais humains, je n'aurai qu'à rapporter le fait que, dans mes voyages à travers le pays, même dans les vallées les plus reculées, près des chaumières, des habitations les plus pauvres, je n'ai jamais pu découvrir la moindre trace d'excréments humains, pas même dans les coins les plus secrets, les lieux les plus masqués. ”

“ Quelle grande différence parmi nous, en Allemagne ! ” Et quelle plus grande différence encore parmi nous, en Canada, où l'on voit des traces partout, même auprès des latrines !

Nous avons reproduit ce rapport pour prouver à nos lecteurs que la fertilité du sol peut se maintenir indéfiniment et s'accroître au moyen des engrais humains, puisque tout un peuple, et un peuple nombreux, a sans cesse maintenu l'abondance de ses champs, depuis des milliers d'années, au moyen de ce seul engrais.

Ce que nous venons de dire du Japon, nous pouvons également le dire de la Chine. Cet empire emploie l'engrais humain depuis la plus haute antiquité. Il a en quelque sorte un respect religieux pour cet engrais, il y attache le prix de l'or. Voici une petite anecdote à l'appui de cet avancé : On rapporte qu'un jour un chinois rencontre un anglais et lui dit dans sa langue : Gueux d'anglais, il y a assez longtemps que vous nous

empoisonnez avec votre opium, il est temps que je me venge : la bourse ou la vie ? — L'anglais tout effrayé, s'exécute aussitôt, tire une longue bourse, et va la mettre entre les mains de son ennemi. Mais celui-ci la refuse avec dédain et lui dit : “ ce n'est pas cela que je demande, dépose dans mon vase et voilà tout. ” Notre anglais très-satisfait de l'échange, ne se le fait pas dire deux fois.

Voici jusqu'où ce peuple porte l'économie, quand il s'agit de cet engrais : qu'un individu pressé par la nature, n'ait pas le temps de se rendre à une latrine, et soit forcé de se mettre à l'ombre de la première borne venue ; le cultivateur, qui a le premier connaissance de cet accident, accourt en toute hâte, et s'il manque d'un porte-ordure, il enferme, avec respect, la trouvaille dans son mouchoir.

Voilà de ces hauts faits qu'on se contente d'admirer, sans les imiter !

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Notre Parlement, depuis son ouverture que nous annoncions dans la dernière *Quinzaine*, et dont nous donnions le discours d'usage en cette circonstance, a commencé, plus tôt qu'à l'ordinaire, ses travaux réels et d'utilité pratique. On dirait, et cela serait heureux, que l'accord presque unanime de la presse à blâmer les suites malheureuses de l'esprit de parti, a opéré un bon résultat sur l'esprit de nos législateurs. Puisse-t-il en être ainsi dans la presse elle-même, et plus tard partout, dans les élections, dans les assemblées publiques, dans tout ce qui intéresse le bien général.

Une des bonnes mesures que vient d'adopter notre Législature, c'est d'avoir rapporté devant les Chambres les projets de loi, en grand nombre, qui n'avaient pu parvenir à leur terme légal dans la dernière Session. Parmi ces projets de loi plusieurs assurément avaient une grande utilité. Il faut espérer que débattus de nouveau ils obtiendront leur entière confection. A part ces projets, d'autres ont été introduits depuis le commencement de la nouvelle session. Ce dont tout le monde sera bien aise, c'est que déjà on s'est occupé des intérêts de l'agriculture ; et cela d'une manière qui laisse espérer qu'enfin cette partie vitale des intérêts publics aura sa prépondérance dans les encouragements et les ressources de nos gouvernements, comme elle l'a déjà naturellement dans l'échelle de nos intérêts canadiens. On a fait assez de réclames en faveur de l'avancement de l'agriculture, on a imaginé assez de plans, le public et les particuliers ont montré généralement assez de zèle dans cette grande cause, pour que nos législateurs soient exempts de scrupule en consacrant une plus forte partie des revenus de la province à cet avancement décidé de notre agriculture. Il y a tant à pourvoir pour parvenir à ce but, qu'ils ont besoin d'y voir bien sérieusement s'ils veulent combler les lacunes du passé, satisfaire aux justes nécessités du présent et assurer l'avenir de l'agriculture en ce pays. Pour le présent, il est impossible que nos législateurs ne fassent pas droit, avant

tout, en autant toutefois que l'état financier de la province le permet, aux diverses suggestions faites journellement, on peut dire, sur nos journaux canadiens, en faveur de la cause agricole.

Qu'est-ce qu'on demande, en effet, aujourd'hui pour donner à notre agriculture un élan décisif?—Ce sont des chemins, des associations de secours pour les pauvres, des écoles, des *journaux pratiques et peu coûteux*, des moyens enfin à mettre le peuple en état de comprendre tout de bon que son bien-être et son salut comme peuple est dans l'agriculture. Espérons que tout cela sera compris d'abord par tous les partis, afin que se taisant au moins sur cette grande cause, qui d'ailleurs en a déjà assez souffert, ils laissent à Dieu et à la bonne volonté des vrais amis du pays le soin de rendre vraiment le peuple meilleur et heureux par cette cause bien comprise et bien dirigée.

On a dû voir avec une égale satisfaction qu'une mesure, tendant à régler la tenue des tavernes, est venue aussi devant la Législature. La tempérance et l'agriculture prises à cœur par nos législateurs, et bien réglementées par eux, suffiraient seules pour les mettre en bénédiction parmi le peuple.

Toute la presse canadienne, organe fidèle, cette fois, du sentiment public, a rendu de justes hommages à la mémoire de Sir L. H. Lafontaine, Juge-en-chef pour le Bas-Canada. Cet homme éminent a déjà été remplacé sur le siège qu'il honorait, par Son Honneur le Juge Duval, et celui-ci a eu pour successeur l'Honorable M. Drummond. Ces choix ont raison d'être bien vus du public.

Un digne prêtre canadien, M. Lagorce, depuis quelques mois au noviciat des B. Pères Trappistes, au township Langevin, est décédé chez M. le curé de Ste. Claire, il y a quelque temps. Il a été inhumé dans sa paroisse, à St. Hyacinthe. M. le curé de Ste. Claire a lui-même conduit le corps de son respectable et pieux confrère. M. Lagorce a été les prémices de l'ordre des Trappistes en ce pays. Si Dieu lui eut prêté plus longue vie, il en eut été assurément un des membres les plus édifiants et les plus utiles.

Un cas nouveau a été jugé à Trois-Rivières, il y a quelques jours. Un blasphémateur y a été condamné à une bien juste peine. C'est bien le moins que la justice humaine prenne en main parfois la cause de Dieu, dans nos jours de fausse tolérance et de liberté-pensée. Quand les blasphémateurs n'auront plus à craindre ici-bas que le Dieu qu'ils méprisent et blasphèment, il se fera un tel nombre de ces monstres, que Dieu outragé punira également et les blasphémateurs et la société qui les tolère dans son sein.

Un fils, héritier de la couronne d'Angleterre, est né au Prince de Galles. Il est guère probable que le trône britannique reste vacant par défaut de lignée. Que Dieu protège le nouveau né et toute l'auguste famille à laquelle il vient s'ajouter. Le Canada y aura son compte si tous ceux qui sont appelés à régner sur l'empire dont nous dépendons sont couverts des bénédictions divines.

Il paraît que le capital mis en jeu pour exploiter nos mines canadiennes, ne s'élève pas moins qu'à sept millions de piastres. C'est dommage, on ne saurait trop le répéter, que cette exploitation ne soit pas entièrement entre mains canadiennes. Le Gouvernement a annoncé aux Chambres l'intention de s'occuper spécialement de cet important objet.

On a vu sur les journaux des statistiques indiquant que la construction des navires à Québec, à la Pointe-Lévis et à la Pointe-aux-Trembles, présentait un progrès sensible. Ce qui fait plaisir, c'est que des canadiens habiles figurent avec avantage dans ce haut genre d'industrie.

Tout le monde a dû être frappé du terrible accident arrivé tout récemment à Québec. Cette explosion a coûté la vie à onze ou douze personnes, et a causé certains dégâts dans un voisinage assez éloigné. Elle eut pu, certes, avoir d'autres résultats bien plus fâcheux, vu les circonstances du lieu et du temps où elle a éclaté. Dieu ne l'a pas permis heureusement.

Il a été constaté par le rapport de M. le Commandant Fortin, que la pêche sur nos côtes inférieures du fleuve a été aussi en vrai progrès cette année. Cette ressource, comme tant d'autres qui surgissent à l'en- vie, on dirait, partout autour de nous, doit attirer bien sérieusement l'attention de notre Législature. Le rapport de M. Fortin est un excellent mémoire pour la mettre au fait des mesures propres à tirer de nos pêcheries tout l'avantage qu'elles comportent.

Dans l'ordre de la charité bien entendue, on doit faire connaître une institution qui commence à poindre, et qui, imitée ailleurs, aurait de précieux résultats. Dans la ville de St. Hyacinthe, une pieuse sœur de l'Hôpital du lieu a eu l'heureuse idée d'appeler au couvent qu'elle habite les pauvres femmes et filles trop pauvres pour vivre à la maison sans se voir forcées d'aller gagner ailleurs leur vie et celle de la famille. La digne sœur donne de l'ouvrage à ces femmes pauvres, elle les paie, et encore elle donne à manger à ces ouvrières. Elle a des réglemens et des industries qu'il faudrait aller voir fonctionner chez elle si on désire, quelque part, de l'imiter. L'idée seule de cette institution, qu'on appelle *Ouvroir*, nous paraît tout-à-fait utile et toute chrétienne; c'est pourquoi nous en parlons. Ce genre d'occupation pour les femmes et filles pauvres, sous l'œil de la bonne Sœur, vaudrait beaucoup mieux que le travail des manufactures si elles s'établissent dans le pays, et que nos jeunes et vertueuses canadiennes soient forcées par le besoin de les fréquenter.

Dans un comté de Montréal, on vient de donner un bel exemple en condamnant, en cours de justice, un corrupteur d'élection parlementaire à deux cents piastres d'amende. C'est un précédent qui ne devrait pas rester sans suite. Quand nos législateurs, nos juges et le public honnête et consciencieux auront fait franchement et courageusement ce qui les concerne en cette matière si grave, on parviendra, en cela comme en bien d'autres misères publiques, à arrêter le mal honteux de la corruption dans notre système électif.

Le second numéro de la *Revue Canadienne* donne une nouvelle garantie à l'utilité et à la bonne direction de cette œuvre périodique. Les hommes publics peuvent s'éclairer, au besoin, en y lisant l'article touchant le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Cet article est de la plume de M. Royal. Les esprits tournés vers les sujets intéressant l'ordre religieux, si dignes avant tout d'occuper l'esprit humain, y verrait la *Destinée de Rome*, par M. le Grand Vicairé Raymond, du séminaire de St. Hyacinthe. Les amis de la colonisation y trouveront un travail tout particulier sur ce grand intérêt, dont on ne peut trop exposer et plaider l'importance. Les étudiants en loi, les juristes mêmes, pourront trouver utile et très à propos ce qu'écrivit M. de Bellefeuille, sur les *Notes de la Coutume de Paris*. Enfin, M. A. Boucher intéressera, dans sa *Revue des Revues*, ceux qui aiment à se tenir au courant des hautes questions du jour qui ont rapport à l'ordre religieux et social.

En dehors des travaux importants de la *Revue Canadienne*, le *Cabinet de Lecture*, à Montréal, et l'*Echo* de ce Cabinet, offrent, de leur côté, un intérêt marqué par les questions graves et tout-à-fait opportunes et pratiques qu'ils amènent au jour. Le rationalisme, cette plaie du jour dans tous les pays, cette prétendue philosophie aussi fautive que funeste, dont le P. Aubert, de la Congrégation des Oblats, avait fait voir le danger dans 1er numéro de la *Revue Canadienne*, a eu sa suite, on peut dire, dans les lectures données au Cabinet de lecture, par M. Désaulniers, du Séminaire de St. Hyacinthe. Ailleurs, et en même temps, on s'occupe sur les journaux à faire voir le péril moral, intellectuel et religieux d'une philosophie qui fait table-rase de toutes les vérités pour ne mettre à la place que les idées creuses de la liberté de penser et de l'examen privé. Heureusement tous ces travaux de l'esprit catholique sont traités comme ils doivent l'être ici, si l'on vise au bien, en dehors des luttes personnelles de notre politique actuelle depuis quelques années. L'acharnement des partis rendrait tout suspect et sans effet, si les auteurs si respectables de ces utiles travaux n'enseignent en le bon esprit d'éviter cet écueil. Ils enseignent la vérité, ils sèment ou ils plantent, c'est à Dieu à donner l'accroissement et la conversion, et non à la main violente des partis, non toujours aussi intéressés qu'ils le disent au triomphe exclusif des vrais principes et à la conquête morale avant tout, et non politique, de ceux qui ont le malheur d'errer dans l'ordre religieux et social.

Dans la prochaine *Quinzaine*, nous aurons à nous occuper tout particulièrement des événements étrangers.

CORRESPONDANCES.

Culture du tabac.

Nous publions aujourd'hui une nouvelle correspondance sur la culture du tabac. Nous la recommandons à nos lecteurs avec d'autant plus d'assurance, que nous connaissons mieux les succès

de notre correspondant qui chaque année obtient les plus beaux résultats.

Monsieur le Rédacteur,

Comme votre intéressante *Gazette des Campagnes* invite tous ceux qui se livrent à la culture du tabac à vous faire connaître le fruit de leur expérience, souffrez que je me rende à votre invitation et que j'apporte mon faible contingent dans une question d'une grande importance.

En effet, M. le Rédacteur, cette question est de la plus haute importance pour les canadiens, comme je vais m'efforcer de le prouver en peu de mots. N'est-il pas vrai que les étrangers nous enlèvent tous les ans, pour le tabac, qu'ils nous importent, des sommes énormes? Ne font-ils pas de grands bénéfices sur nous? Et que recueille-t-on en retour? De la fumée!—Mais je vous le demande, qui nous empêche de récolter cette plante en quantité suffisante pour notre consommation? Ne pourrait-on pas même, avec un peu de bonne volonté, cultiver le tabac en assez grande quantité pour en faire un article d'exportation très-lucratif, comme on le faisait autrefois?

Tous les jours on entend dire que le numéraire est rare dans le pays; et c'est là une vérité que personne ne conteste. Mais pourquoi donc l'argent est-il si clair semé? Le voici: nous recevons beaucoup des autres pays, et nous n'avons presque rien à leur offrir en échange.

Entre tous les articles que nous importons, pour le tabac seul, nous payons, tous les ans, près d'un million de piastres! C'est exorbitant, n'est-ce pas, cependant c'est vrai, comme nous allons le voir. En 1851, il a été payé pour le tabac \$606,038, — en 1856, \$855,220, — en 1859, \$912,366. Et depuis, ces sommes se sont toujours accrues, surtout pour les années 1862 et 1863, vû l'élévation du prix de cette plante, comme conséquence de la guerre des Etats-Unis.

De quel secours, ces sommes qui sont énormes, pour un jeune pays comme le nôtre, ne seraient-elles pas à la colonisation! Quelles richesses ne répandraient-elles point parmi nous, si nous savions les conserver! Et quoi de plus facile pourtant! Mettons-nous à l'œuvre avec un peu de bonne volonté, cultivons nous-mêmes notre tabac, et au bout de l'année, nous aurons à compter avec un million de piastres, pour les améliorations de tous genres.

Sans plus de préambule, et sans même dire que le tabac n'est pas absolument essentiel à la vie, voici ce qui m'a engagé à vous transmettre ces lignes:

En recevant le numéro de la *Gazette des Campagnes* du 15 de janvier, j'ai été agréablement surpris d'y rencontrer une correspondance sur la culture et la préparation du tabac. Comme homme du métier, je lus cette correspondance avec avidité, je la relus, et to jours je la trouvais remplie d'intérêt; cependant j'y remarquai des omissions de détails qui peuvent être sans importance pour le district de Montréal, mais que je regarde comme essentiels pour les cultivateurs plus novices du district de Québec. En conséquence, je demande au Dr. Gendard, auteur de cette correspondance, la permission d'ajouter quelques-uns de ces détails à son court, mais magnifique traité sur la culture et la préparation du tabac.

1o. Pour planter le tabac assez à bonne heure pour qu'il puisse maturir, il m'a fallu trouver un moyen de le faire lever, sur la couche chaude, en quelques jours. Or ce moyen le voici: On prépare une couche-chaude, comme pour semer le melon, bien élaste de toutes parts. On met environ un pied de bon fumier vert de cheval, bien tassé au fond de la couche; sur ce fumier on répand trois ou quatre seaux d'eau bouillante au moyen d'un arrosoir ordinaire. Aussitôt après ce procédé, on étend sur ce fumier tout chaud un pouce et demi ou deux pouces de terreau très-fin, que l'on a dû préparer à l'avance. Immédiatement après, on sème sa graine de tabac, avec beaucoup de précaution, pour la répandre également sur toute la couche. Après cette dernière opération, on arrose de nouveau toute la couche avec de l'eau chaude, mais non bouillante, et on couvre la couche avec des vitreaux, ou si l'on n'en a pas, avec des planches, bien rapprochées les unes des autres. Le lendemain et les jours suivants, on lève ou même on enlève entièrement les vitreaux ou les planches, vers 10 heures, si le

soleil chauffe ardemment, et vers 2 ou 3 heures de l'après-midi, on arrose encore sa couche avec de l'eau chaude, après quoi on la recouvre comme la veille, ce qu'on aura soin de faire tous les jours, même lorsque la graine sera levée, pour faire croître la plante plus promptement. C'est par ce moyen que je fais toujours lever mon tabac en quatre jours, et que je le plante 24 ou 25 jours après l'avoir semé. Si on le laisse à lui-même sur la couche, il sera 30 et même 40 jours en terre, avant d'en sortir. En agissant ainsi, je fais mes plantations assez à temps pour pouvoir couper mon tabac à la fin d'août. Le meilleur temps pour semer la graine, c'est vers le commencement de mai, le 5 ou 6 ou même le 10 de ce mois. Plus à bonne heure ce serait risquer de compromettre ses plants qui se trouveraient en pleine terre lorsqu'elle est encore trop froide. Le temps le plus favorable pour faire les plantations, dans ce district, est vers le milieu de juin, du 10 au 25.

Il est bon de faire remarquer, comme l'a si bien dit Mr. le Dr. Génauld, que la meilleure espèce de tabac pour le Canada, est celui à grandes feuilles, appelé *Tabac du Connecticut*. Comme la graine de cette espèce est peu répandue dans nos endroits, je me ferai un plaisir d'en distribuer gratis, une certaine quantité que j'ai encore en ma possession.

2o. Lorsque l'on plante son tabac, si l'on ne veut pas que les vers gris, appelés ici vers à choux, le détruisent presque aussitôt qu'il est en terre, il faut employer le procédé suivant, qui m'a toujours parfaitement réussi. On fait avec de l'écorce de bouleau, de petits casseaux ou boîtes, de forme ronde, de 4 à 5 pouces de diamètre, de 3 à 4 pouces de hauteur, et autour de chaque plant, on met un casseau, auprès duquel on approche, avec la main, un peu de terre, pour empêcher le vent de l'enlever. Les vers ne peuvent jamais réussir à franchir cette barrière. Il n'y a que les petites limaces qui peuvent, en se traînant, franchir cet obstacle; mais comme il ne se trouve de ces limaces que dans les endroits couverts d'herbes qui avoisinent votre champ de tabac, on les empêche d'approcher des plants, en répandant un peu de cendre vive autour des premiers casseaux. Je pense que l'on parviendrait au même résultat, si l'on faisait disparaître l'herbe. Si vous négligez le casseau et la cendre, vous serez obligé de remplacer un grand nombre de pieds tous les jours. On ne doit enlever les casseaux que lorsqu'il n'y a plus de vers gris, ce qui n'a lieu qu'au commencement de juillet, et lorsque les plants grandis souffrent dans cette petite prison. Ajoutons que, par le moyen du casseau, il est plus facile de mettre le plant à l'abri des ardeurs du soleil, en le couvrant d'une feuille d'artichaut ou rapace, afin de hâter sa végétation interrompue par la transposition. On peut conserver le casseau pour servir l'année suivante, en les mettant dans un grenier ou autre bâtisse.

Telles sont, M. le Rédacteur, les observations que j'ai cru devoir faire et qui, j'espère, seront très-utiles aux personnes qui voudront cultiver le tabac, dans la partie du Canada qui se trouve à l'est de Québec. Et c'est ma ferme conviction que partout, même dans le bas du fleuve, on peut, au moyen de la couche-chaude, ci-dessus décrite, récolter d'excellent tabac, et je dirai même, en abondance, parce que ce procédé permet de le planter au moins un mois plus tôt qu'on ne pourrait le faire, si on le laissait à lui-même sur la couche.

Cap St. Ignace, 25 février 1864.

J. B. Coré, Ptre.

Direction à suivre dans la culture et la préparation du tabac.

(Suite.)

HAVANE, 10 janvier 1864.

En général, moins on laisse de feuilles, plus le tabac est fort. Ce n'est pas en laissant croître un grand nombre de feuilles que l'on augmentera le poids du produit. Il vaut mieux retrancher l'extrémité de la tige avec les mains, qu'avec un instrument tranchant, parce que par ce procédé les pores de l'extrémité de la plante sont resserrés, la plaie est plutôt fermée et il ne résulte presque aucune perte des sucs.

Une autre précaution n'est pas moins essentielle : à la jonction des feuilles et de la tige, ainsi qu'au pied, il pousse des rejetons qu'il faut enlever, car si on les laisse croître, ils sont comme autant de *volcans*, qui enlèvent à la plante sa nourriture et nuisent à la qualité du tabac. On pourrait se procurer une seconde récolte, aux moyens des rejetons qui poussent sur les racines du plant principal, mais ce serait peine perdue, et on obtiendrait un produit de qualité tout à fait inférieure.

La plante peut souffrir aux différentes époques de sa croissance des attaques des insectes; les uns attaquent les racines, d'autres les feuilles. Quand ces ennemis font leur apparition, le planteur doit employer tous les moyens dont il dispose pour les détruire.

Voici deux marques auxquelles on reconnaît que le tabac est mûr. Les feuilles se couvrent de taches jaunes, et leur tissu apparaît (ce qui est peut-être dû à la contraction de leurs fibres) plus soulevé. Mais quand on est sans expérience, il est plus sage de consulter pour savoir quand est-ce que le tabac est mûr, que de se fier à soi-même. Quand on veut récolter il faut se servir d'un instrument bien tranchant, suivre les rangs régulièrement, choisir les plants qui sont mûrs, n'abattre qu'eux et réserver les autres pour une autre récolte. Si le tabac est coupé avant qu'il soit mûr, il ne prendra jamais une bonne couleur, quand on le préparera, il sera de plus exposé à se détériorer, quand il sera encaissé. Il faut couper les tiges près de la terre... Ensuite on les laisse sur les buttes où elles ont poussé, on a soin de les placer dans la même direction pour pouvoir les recueillir avec plus de facilité. On doit les enlever aussitôt que l'on reconnaît que le soleil a produit un effet suffisant sur les feuilles et qu'elles ont perdu leur fraîcheur et leur raideur. Ensuite on suspend le tabac dans une bâtisse suffisamment grande pour la quantité de plants, et bien aérée. Chaque pied doit être suffisamment éloigné des pieds voisins, pour donner à l'air une libre circulation. Le tabac doit rester suspendu cinq à six semaines, à cette époque on l'examine attentivement, et si on reconnaît qu'il est suffisamment sec, on choisit le premier jour de pluie pour le descendre. Aussitôt on détache les feuilles de la tige; mais pour réussir, dans cette opération, il faut employer plusieurs mains. Les femmes et les enfants peuvent être utilement employés. Les uns détachent les feuilles et les passent à d'autres qui les mettent en tas, suivant leur qualité. Les feuilles les plus rapprochées de terre étant généralement souillées et couvertes de boue sont pour cette raison séparées des autres. Il arrive aussi que celles qui se trouvent à la partie supérieure de la tige sont de qualité inférieure aux autres, pour la même raison, on en fait un tas à part. Ainsi on les sépare en trois tas. Quand cette séparation est terminée, on attache ensemble plusieurs feuilles, se servant d'une petite feuille comme *lien*; c'est ce qui s'appelle mettre en *mains*.

Pour réussir dans cette opération, il faut encore choisir un temps pluvieux et humide, car autrement les feuilles se briseraient en partie, ce qui pourrait causer une perte considérable. Quand les *mains* sont terminées, on en place plusieurs les unes sur les autres pour leur faire éprouver une légère fermentation; après cette fermentation le tabac peut être mis dans des boîtes.

Quelquefois on dépouille les feuilles de leur principale nervure, avant de les emballer. Diverses raisons peuvent engager à agir ainsi. Si la plante, pendant sa croissance, a donné quelque apparence de maladie, de la rouille, par exemple, ou si la saison ne lui a pas été favorable, l'expérience a démontré que les nervures ou *cottons* sont sujets à se gâter et même à diminuer la valeur de toute la feuille. Voici comment s'accomplit cette opération: on prend la feuille dans une main et l'extrémité du *cotton* dans l'autre, et on tire sur cette feuille dans le sens des

fibres. Quoique ce procédé paraisse très-simple, cependant il faut y apporter une habileté qui ne s'acquiert que par la pratique.

Les feuilles ainsi dépouillées sont mises en *main*s avec plus de facilité. D'abord, ces nervures étaient jetées de côté, comme n'étant propres à rien, mais depuis plusieurs années, ils sont transformés en tabac à *poudre*.

Quand on encaisse le tabac il faut le presser de manière à diminuer considérablement l'espace qu'il devait d'abord occuper, et à diminuer, par là même, les dépenses du transport. En agissant ainsi, on fait disparaître le danger que court le tabac des influences de la température et de l'humidité de l'air. Emballé de cette manière, le tabac brave l'océan, sans presque souffrir de l'influence pernicieuse de l'eau salée. Il y a cependant une limite que la pression ne doit pas dépasser, autrement elle déformerait la feuille.

Quand on encaisse le tabac il faut avoir soin de mettre les *main*s, pour la première couche, dans la même direction et parallèles les unes aux autres, pour la seconde couche, on leur donne une direction opposée, et on remplit les vides avec de petites *main*s. On arrange toute chose de manière que la surface soit parfaitement égale. Et ainsi de suite jusqu'à ce que la caisse soit remplie.

(A continuer.)

Moyen de guérir certaines maladies des animaux.

Monsieur le Rédacteur,

Auriez-vous la complaisance de faire connaître, dans le prochain numéro de votre utile Gazette, un moyen de guérir les bêtes à cornes qui sont atteintes du mal suivant : La peau s'attache aux reins, et elle paraît se dessécher. Cette maladie amène la maigreur en peu de jours, chez les animaux les plus gras.

Kamouraska, 13 mars 1861.

B. L.

Dans le cas dont il s'agit, nous conseillons l'usage de l'huile pendant quelques jours. Cette huile doit être appliquée tiède.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'obligerez beaucoup en publiant sur votre intéressante Gazette, une recette pour faire disparaître les verrues des chevaux et les ongles aux yeux des bêtes à cornes.

Deschambault, 12 mars 1861.

L. N. B.

Les verrues des chevaux, comme celles des hommes se détruisent au moyen de caustiques, par exemple de la pierre infernale. Quant aux ongles qui poussent aux yeux des bêtes à cornes, nous ignorons le moyen de les faire disparaître, et nous invitons ceux de nos lecteurs qui connaissent une recette efficace pour cet objet, de nous la faire parvenir au plus tôt.

Bon exemple à suivre.

Nous offrons nos remerciements à la Société d'agriculture de Caraquet, Nouveau-Brunswick, pour la résolution qu'elle vient de passer et de nous transmettre. Nous invitons encore les Sociétés d'agriculture du Canada à suivre cet exemple.

« Le Comité de la Société d'agriculture de Caraquet, nous autorise à recevoir et à payer quatre copies de la Gazette des Campagnes. »

JAMES G. C. BLACKHALL, Secrétaire.
JOHN LOUIS LEGERE, Trésorier. »

Brevets d'Inventions.

Au nombre des brevets d'inventions accordés par Son Excellence le Gouverneur Général, et publiés dans la Gazette officielle de samedi, se trouvent ceux accordés à M. Charles François Painchaud, de la paroisse de Varennes, médecin, pour un bateau à cheval amélioré, et à Adolphe Lévêque, de la cité de Montréal, pour un sac sous-marin servant de flotteur. — La Presse.

Maximes.

Dans l'agriculture, le principe fondamental, c'est de rendre toujours largement à la terre, n'importe sous quelle forme, tout ce qu'on lui enlève par les récoltes. — L'ÉBEC.

Une famille vivrait à l'aise avec ce que l'on manque de gagner dans une ferme. Il ne faut rien perdre ; un seul grain de blé, bien dirigé, pourrait, en moins de 60 ans, couvrir toute la terre de ses produits.

RECETTES.

Moyen de faire disparaître les taches d'encre.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis certain que depuis que vous êtes attaché à la rédaction de l'excellente Gazette des Campagnes vous avez eu quelquefois le chagrin de voir le tapis de votre bureau éditorial se couvrir de taches d'encre. Vous vous êtes peut-être trouvé dans la nécessité de les laisser exister, malgré le mauvais coup-d'œil qu'elles offrent à vos visiteurs. Permettez que je vous vienne en aide, ainsi qu'à tous ceux dont la plume est l'instrument favori. J'avais lu quelque part que le sel est un remède universel et dans le tems je m'étais bien promis d'en faire l'expérience. Il y a quelques semaines, l'occasion de mettre ma résolution à exécution s'est présentée : je venais de terminer une lettre d'affaire, et j'allais la mettre sous enveloppe, lorsque, par inadvertance je renverse mon écriture sur un tapis tout neuf, qui couvrait mon bureau. Cet accident me contrariait d'autant plus qu'il eut lieu en présence de ma femme qui, malgré sa douceur inaltérable laissa échapper un tendre reproche, qui m'alla au cœur, mais mon embarras et ma confusion ne furent pas de longue durée, car mon remède universel m'étant venu à la pensée, je courus aussitôt à la salière, je renverse son contenu sur mon tapis et dans cinq minutes seulement, l'encre était entièrement disparue.

A cette vue, ma femme me sourit tendrement, pour me faire oublier son reproche, et moi je me disais : je ne sais si le sel est un remède universel, mais je suis persuadé qu'il fait disparaître les taches d'encre, quand il est employé immédiatement.

Maintenant je vous conseille de tenir toujours une salière près de votre écriture.

J. P. O.

Recette contre la chute de la laine

Un cultivateur nous demandait dernièrement un remède contre la chute de la laine, en nous disant que ce fléau lui ferait éprouver une perte considérable, cette année.

Nous n'avons pu lui répondre sur le champ, mais aujourd'hui nous allons lui faire connaître un moyen que l'expérience confirme.

Un agronome allemand rapporte 2 cas où les éleveurs de moutons ont fait cesser radicalement la chute de la laine, en donnant à leur troupeau des feuilles vertes de pin. Mais quand la chute de la laine se manifeste chez de pauvres agneaux, la cause de la maladie n'étant pas la même, on peut y remédier en donnant aux mères une quantité suffisante de sel.

(Extrait des Soirées Canadiennes.)

FORSTIERS ET VOYAGEURS. HISTOIRE DU PÈRE MICHEL.

16

Un échange.

(Suite.)

Avec notre Benn tous les moyens nous semblaient bons, parce qu'il avait tous les défauts et que, de plus, l'original roulait absolument faire son voyage, auquel il tenait avec entêtement. Les cérémonies de son baptême qu'on lui avait dites devoir se renouveler au lac La Pluie, les cent cruautés dont il était tous les jours l'objet et une chicane qu'il avait eu avec le commis, à l'occasion d'un sac qu'il avait laissé tomber à l'eau, l'avaient un peu découragé ; mais on était déjà rendu *pas mal loin* et notre Benn était toujours décidé à faire le voyage.

Depuis les Chaudières jusqu'à la Pointe-au-Baptême, c'était un farceur du nom de Jean Lavergne, qu'on appelait *Jean-le-long*, qui s'était chargé spécialement de *dégoûter* Benn du métier de voyageur ; mais à partir de ce dernier point, comme Jean-le-long n'avait pas réussi dans sa mission, ce fut le parrain Dominique Lacerte qui entreprit la besogne. Dominique avait juré d'échanger son exécration contre n'importe qui, ou d'y perdre son nom. Il le suivait partout et s'était placé près de lui dans le canot. Il connaissait le point faible de Benn, la poltronnerie, et c'était là qu'il dirigeait continuellement ses attaques. Il fallait mourir de rire de le voir et de l'entendre.

— Il faut que t'aies perdu la tête, Benn, lui disait-il, pour avoir pris un métier de chien comme celui de voyageur, toi qui pouvais te marier avec une fille riche et vivre à ton aise chez toi.

— Je me propose bien de prendre une fille riche quand je serai revenu dans 6 ans, répondit Benn, l'un n'empêche pas l'autre, ça donne même plus de chance, c'est si faraud de pouvoir dire qu'on a fait un voyage dans les *Pays d'en haut* !

— Quand on en revient ; mais c'est le petit nombre qui en revient.

— Tu en es bien revenu toi, Dominique.

— Pas tout rond ! Tiens vois ce doigt là ; les sauvages m'ont fumé ce qui en manque dans leurs calumets maudits. Et Dominique lui montrait un des doigts de sa main gauche, en partie coupé par accident quand il était enfant chez son père.

— Saccagé chien ! répondait Benn en frissonnant, ça doit terriblement faire mal !

— Faire mal ! je t'en crois bien, et puis le morceau de cuisse qu'ils ont enlevé à Siméon, dans le même coup : on s'est sauré comme par miracle lui et moi ; Mais Brisebois, Latreille et autres, dont je ne me rappelle pas les noms, ont été mangés presque tout vivants.

— Saccagé chien !

— Mais mon Dieu, c'était pourtant en temps de paix ; quand il y a guerre c'est bien pire. Et puis si c'était tout ; mais les rapides de la Kaministikoya ! on voit de chaque côté des croix qui indiquent les tombes des voyageurs noyés ! et les loups, les ours, les tigres et les lions !

— Est-ce qu'il y a des lions dans les pays d'en haut ?

— Vas pas faire une question comme ça. tu ferais rire de toi. T'as donc pas entendu parler des prairies ?

— J'ai entendu parler des prairies ; mais je ne savais pas qu'il y avait des lions.

— Est-il drôle ! Les prairies et les lions c'est la même chose : où il y a des prairies il y a des lions, et où il y a des lions il y a des prairies. Tu t'imaginais, je suppose, que les prairies d'en haut c'est comme la prairie de la commune par chez vous. Eh ! bien oui, des tigres, des lions ; mais c'est pas le pire encore... les serpents à sonnettes !... C'est comme les doigts de la main, et si un nous pique, on enfle comme une vessie, on vient tout noir et on crève que les entrailles nous sortent du corps.

— Saccagé-chien ! j'ai entendu parler de ça. As-tu été piqué toi Dominique ?

— C'est drôle comme un garçon d'esprit comme toi peut être bête. Ah ! mon cher, tu as fait un vilain coup de laisser ta paroisse... Si j'ai été piqué par un serpent à sonnette !... mais quand on a été piqué par un serpent à sonnette on en meurt au bout de vingt minutes au plus. Je ne suis pas mort, pas vrai ? eh ! bien, ça veut dire que je l'ai échappé jusqu'à aujourd'hui ; mais j'en ai vu mourir plusieurs, par exemple. Tiens, deux d'un coup, à la Rivière-des-Français, où on va aller coucher dans quelques jours, les deux frères Chevalier, Baptiste y était. On dormait tous tranquillement, comme tu dormais la nuit dernière ; tout d'un coup on est réveillé par deux cris de mort : un serpent était venu dans notre campement et, *vlîn ! vlîn !* il s'était élancé sur un des Chevalier, puis sur l'autre... dix minutes après, ils étaient crêvés tous les deux.

— Saccagé chien ! mais si on faisait la garde, quelqu'un pendant la nuit, ces accident-là n'arriveraient pas.

— D'abord on est mordu des serpents à sonnettes le jour comme la nuit, réveillés comme endormis. Puis c'est bien aisé de faire le quart, quand on a nagé depuis deux heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Telles étaient les conversations que Dominique entretenait avec Benn. Benn venait ensuite nous questionner sur tout cela, et vous comprenez bien que personne ne démentait Dominique.

Toutes les fois que Dominique se réveillait la nuit, il bousculait Benn jusqu'à ce qu'il eut réussi à le faire mettre sur son séant : alors il lui tenait des discours comme celui-ci :

— Entends-tu du bruit ? Je ne sais pas ce qui fait ce son là. Quelle vie, que d'être toujours ainsi exposé ; quand on s'endort on ne sait pas si on se réveillera vivant !

Un bon soir que nous venions de rencontrer quelques canots de *Pois* (1), Dominique fit passer presque toute la nuit blanche à Benn. Il est vrai que lui et nous en avions souffert un peu aussi ; mais Dominique disait :

— C'est égal, si on peut s'en débarrasser !

Benn était devenu si agité qu'un jour il faillit nous faire chavirer en descendant un rapide dans la Rivière-des-Français, mais Dominique disait toujours :

— C'est égal, on finira par s'en débarrasser.

Dominique Lacerte, tout en continuant à raconter des noyades, des scalpades et des crévades à Benn, à lui donner les noms de plus de deux cents voyageurs morts sous la griffe des ours ou le venin des serpents à sonnettes, Dominique qui avait préparé son grand coup, pour le moment de la rencontre avec les canots qui descendaient, ce qui eut lieu sur le lac Huron.

Dès qu'on aperçut venir la flottille des canots de retour, on

(1) Nom que les *Bois-brûlés* et les *voyageurs* donnent à la nation des *Poutatomis*.

commença à chinter à tue-tête et Dominique se mit à faire des embarras avec les sacs placés près de lui et de Benu : il se levait, empêchait son voisin de nager, puis il mettait aviron à rembarquer et cela assez souvent et assez longtemps pour que leur canot se laissât distancer par les autres, sans donner de soupçons à Benu.

Tout était convenu d'avance, afin de pouvoir mettre à exécution le complot préparé pour s'assurer de l'échange de notre homme. Au moyen de ce manège tous les canots de deux partis étaient rendus au rivage déjà depuis quelque temps, lorsque le canot dans lequel étaient Dominique et Benu arriva, et toute l'affaire était montée, lorsque ceux-ci mirent pied à terre.

— Comme vous avez l'air tristes, tous vous autres, exclama Dominique ça arrivant !

— Mon pauvre Dominique, dit un des voyageurs en s'avancant piteusement pour donner la main à son ancienne connaissance, ce n'est pas sans raison que nous sommes tristes. Les Sioux, les Pieds-noirs, les Cœur-d'alêne, les Nez-percé, les Tête plate, les Sautoux, les Maskégons et toutes les nations sauvages sont en guerre ; ils massacrent tout et on ne sait pas combien de nos compagnons ont péri, dans les différents postes. Vous ferez bien d'être sur vos gardes : on disait que ces brigands se proposaient d'attaquer le Fort-William :... s'ils le prennent vous courrez de grands risques.

— Saccagé-chien ! Mais comment faut-il s'y prendre, s'écria Benu ? Ils sont donc sans raison ces sauvages ?

— Sans raison ! répondit Dominique les larmes aux yeux, ils peuvent te manger tout vivant... Pour ma part, ajouta-t-il en parlant à l'oreille de Benu en confidence, je vais tâcher de faire un échange.

— Ecoute, dit alors Benu en tirant Dominique à l'écart, si tu veux m'échanger aussi, tu n'en auras pas regrets, je t'assure.

— Entends bien, répliqua Dominique, ne dis pas mot à personne : je connais les voyageurs qui descendent, je vais aller arranger ça.

Il y avait un jeune sauvage abénaquis, élevé parmi les canadiens à Bécancourt, du nom de Metsalabaulet, qui désirait prendre un nouvel engagement ; Dominique se mit en rapport avec lui, et quand tout fut arrangé, il alla pousser l'épaule de Benu qui le suivit mystérieusement.

Les choses étant convenues entre les parties, ils se rendirent près du *Commissaire de la Compagnie*, qui riait dans sa barbe comme un bossu de toute cette manigance, et là l'échange des engagements

La chose une fois réglée, Dominique se mit à chanter *volez mon cœur, volez !* et la gaieté revint sur tous les visages, à la grande surprise de Benu qui ne pouvait, d'abord, s'expliquer ce changement subit : il finit cependant par comprendre qu'on s'était moqué de lui.

Quelques heures après on se séparait *en se tournant le dos*, comme on disait alors.

En partant, Metsalabaulet, que Dominique avait instruit de tout ce qui s'était dit et fait auparavant, cria à Benu :

— Tu n'as qu'à te marier avec une fille riche, à présent !

— Et toi, répondit Benu, que les ours déchirent ta maudite couenne noire !

Vous me croirez si vous voulez, mais la chose est arrivée

comme Metsalabaulet et Benu se l'étaient dite. Un ours a entamé la peau de l'abénaquis, et comme je l'ai appris depuis, notre gros bête de Benu a marié une fille riche.

Quant à ce qui est de Benu, je n'ai pas assisté à son mariage ; mais pour ce qui est de Metsalabaulet je l'ai vu en sortant des griffes de l'ours. C'était un beau garçon avant cette rencontre, depuis il n'est pas joli, je vous assure ; puisque nous en sommes sur le sujet, il faut autant que je vous raconte comment la chose est arrivée.

Nous étions en traite six hommes dans un canot avec un commis, et nous venions de camper sur le bord d'une rivière où nous devions demeurer quelques jours en attendant des sauvages. Au moment de notre arrivée un peu avant la brunoise, Metsalabaulet avait remarqué les pistes d'un ours sur le sable : il prit un fusil et, emmenant avec lui un jeune sauvage de seize à dix-sept ans qui faisait partie de notre équipage, il se mit à suivre les traces de la bête.

Il commençait à faire brun, lorsqu'il surprit l'ours, au détour d'un petit rocher. L'animal se dirigeait vers un bouquet d'aulnages voisin d'un ruisseau : Metsalabaulet tira son coup de fusil ; ce qui n'empêcha pas l'ours de continuer son chemin vers les broussailles.

Le chasseur crut cependant distinguer du sang sur la piste ; mais comme il n'était pas prudent de s'aventurer dans les branches avec un ours au moment où la noirceur prenait, Metsalabaulet s'en revint au campement avec son compagnon.

Le lendemain, dès qu'il fit jour, nos deux sauvages n'eurent rien de plus pressé que d'aller voir à leur ours. Il y avait en effet du sang sur la piste. Ils allaient entrer dans l'aulnaie, lorsque l'ours, blessé et furieux, s'élança dans la clairière, se précipita sur Metsalabaulet qui s'avancait le premier et le terrassa sous lui.

Le jeune sauvage, compagnon de Metsalabaulet prompt comme l'éclair, en voyant son ami écrasé sous l'animal presque à ses pieds, dégaina son couteau, s'élança sur l'ours et joua si vite et si bien de sa lame dans le ventre et les côtés de la bête, qu'elle tombe morte en un instant.

Metsalabaulet était sauvé ; mais pas intact. L'ours lui avait labouré la figure avec ses griffes, lui traçant deux profonds sillons dans le front et la joue et lui crevant l'œil gauche. Quand il revint au campement il était horrible à voir. Il guérit facilement et promptement, comme c'est toujours le cas avec les sauvages ; mais les cicatrices restées de ses plaies et son œil crevé lui font un défigurement qui l'ont rendu célèbre parmi tous les voyageurs.

Je ne vous ferai pas au long l'histoire de tous mes voyages dans les Pays-d'en-haut que j'ai parcouru presque dans tous les sens ; car pendant tout le temps de mon engagement, je n'ai pas plus arrêté que l'eau qui coule, je vais me contenter de vous parler des principales choses dont j'ai été témoin.

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

Considérations sur les œuvres de Dieu.

PARTIES EXTERIEURES DES PLANTES.

(Suite.)

Du centre de la fleur on voit s'élever une ou plusieurs petites colonnes, unies ou cannelées, terminées en pointe ou arrondies par le haut : ce sont les pistils, qu'environnent ordinairement d'autres colonnes plus petites que l'on nomme étamines, destinées à soutenir les sommets, où se trouve renfermée une poussière extrêmement fine et diversement colorée, poussière fécondante à laquelle Dieu a donné au jour qu'il créa la première fleur, une vertu de reproduction qui durera autant que le monde. Les étamines renfermant cette poussière destinée à féconder les germes sont considérées comme les organes mâles de la fleur, et les pistils, auxquels ceux qui reçoivent cette poussière et la conduisent dans les cavités où se trouve la graine, sont considéré comme ses parties femelles.

Quand ces diverses parties se trouvent sur la même plante, et c'est la règle la plus ordinaire, la fécondation s'opère par le moyen de ces poussières des étamines, qui s'arrêtant sur le pistil, donnent au germe la vie et le développement. Si le pistil est plus élevé que le sommet des étamines, le sommet ou l'anthere de celles-ci lance avec force la poussière, qui s'élève alors jusqu'au pistil, ou ce dernier s'incline pour se rapprocher des anthères. Les fleurs sont-elles disposées en grappes ou en épi ? celles qui sont placées au-dessus des autres laissent tomber sur elles la poussière qui doit les rendre fécondes. Si les fleurs sont penchées vers la terre, et que les étamines se trouvent au-dessous du pistil, elles se relèvent au temps de la fécondation, afin de donner à ces organes la disposition qui doit assurer la reproduction de la plante.

Ces parties diverses, dans certaines espèces, se trouvent quelquefois placées sur des fleurs différentes; d'autres fois les individus qui les portent sont eux-mêmes séparés. Dans ces deux cas, le vent, agitant les branches des plantes, ou emportant au loin les poussières des étamines, les porte dans l'espace et les fait parvenir jusqu'aux fleurs femelles.

Si les vents sont impuissants pour accomplir cette œuvre, le Créateur a ménagé d'autres moyens. Il est des insectes tellement conformés, que les fleurs des deux individus sont absolument nécessaires à leur existence. Ils vont y chercher leur quotidienne nourriture, et portent ainsi d'une plante à l'autre la poussière fécondante.

Les habitants des îles de l'Archipel, afin de se procurer des figues plus grosses, ont le soin de faire éclore certains insectes sur les figuiers : les, et les portent ensuite sur les figuiers femelles. Cette opération leur réussit parfaitement.

La Providence, qui, pour les plantes terrestres, a façonné en légère poussière le principe fécondant, lui a donné, dans les plantes aquatiques, la forme d'un fluide muqueux qui le rend propre à l'élément dans lequel il doit déployer son action, comme celui des plantes de la terre l'est à

l'air dans lequel vivent celles-ci.

Ainsi toutes ces créatures, que le Seigneur a tirées du néant ont en elles un principe de vie qui doit les perpétuer jusqu'à la fin des temps ; et moi, créé à l'image et la ressemblance de ce Dieu éternel, je n'aurais pas en moi le principe d'une vie sans fin ! je passerais avec la terre ! O Dieu ! si je le pensais, si je pouvais le croire, j'avilerais votre ouvrage et je blasphémerais votre amour.

M. BRUN.

Le sucre d'érable.

La saison du sucre approche et nous sommes au temps où tous ceux qui désirent être prêts à faire du sucre en bonne saison, doivent se préparer.

Le moyen de faire du bon sucre est bien simple et cependant combien est grande la quantité de mauvais sucre faite tous les ans par la simple négligence des sucriers.

Le premier point dans la fabrication du sucre, c'est la propreté, la propreté partout, dans tout, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Les auges et autres vaisseaux destinés à recevoir la sève doivent être parfaitement exempts de la mauvaise odeur de vieux bois, encroutés et débarrassés du limon séché sur leurs bords par l'action de la chaleur d'étié.

Des vaisseaux de noyer ne sont propres qu'à noircir la sève et à donner une couleur affreuse et un goût désagréable au sucre.

La première chose à faire est de visiter les auges, de les tenir en ordre, d'avance, de les nettoyer non seulement avec de l'eau mais d'enlever avec un instrument toute la partie qui pourrait endommager la couleur ou le goût de l'eau.

Avoir le soin de ne pas laisser bouillir les feuilles et autres saletés que le vent peut jeter dans les vaisseaux, mais couler l'eau avant que de la faire bouillir et couler le sirop ensuite. Cette simple mesure de précaution, opérée avec soin, dans des couloirs convenables, si elle était adoptée par tous les sucriers du pays contribuerait grandement à faire disparaître les mauvais sucres de nos marchés et ajouterait beaucoup à la valeur de cette importante récolte.—*Défric.*

Proverbe.

JE CONSULTERAI MON OREILLER.—Le sommeil repose l'esprit tout autant que le corps, et lui permet de puiser dans ce repos de nouvelles forces. C'est en ce sens principalement que la nuit peut être considérée comme une parfaite conseillère, et que l'on dit : *La nuit porte conseil.*

Il existe à notre connaissance un vieillard de grand sens et de beaucoup d'esprit qui pratique fort cette maxime, et qui a notamment pour habitude de ne faire partir une lettre que le lendemain du jour où il l'a écrite. Il veut, comme on le voit, prendre conseil de son oreiller, et il s'est, assure-t-il, toujours bien trouvé de cette sage temporisation qu'il appuie à propos de l'autori-

té du proverbe italien : *Les secondes pensées sont les meilleures.*

Son exemple serait souvent très-bon à suivre et préviendrait beaucoup d'imprudences. Cependant un fameux diplomate disait : *N'écoutez pas votre première inspiration, parce qu'elle est bonne.*—Mais cette observation prouve que la première inspiration, venant du cœur est droite, et que la seconde, amenée par la réflexion, est suggérée par l'intérêt ; d'où l'on pourrait conclure que l'homme est bon dans le fond et qu'il se déprave par l'égoïsme.

Cultivez un domaine au-dessus de vos forces, vous rencontrerez la ruine ou bout de vos efforts; mais vous recueillerez des profits raisonnables sur une ferme proportionnée à vos moyens. Huit hectares bien cultivés valent mieux que trente hectares qui le sont mal.—*LEROY.*

ANNONCES.



Département des Terres de la Couronne

AVIS est par le présent donné qu'environ 275,000 acres des terres de la Couronne, dans les comtés de RIMOUSKI, TEMISCOUATA et KAMOURASKA, C. E., seront offerts en vente par encan public, les jours et places suivantes, à MIDI, savoir :

Pour le comté de Rimouski, le 6 octobre prochain, au village de St. Ulric de la Rivière Blanche.

Pour le comté de Temiscouata, le 14 du même mois, au village de l'Isle-Verte.

Pour le comté de Kamouraska, le 21 aussi du même mois, au village de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations, voir la Circulaire.

WM. McDUGALI,

15 mars 1864. Commissaire.

J. B. C. HEBERT, Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18 rue STE. FAMILLE (Côte de Léry). Haute-Ville.

1er déc. 1863.

FERMIER DEMANDÉ

POUR le 1er Avril prochain, un bon fermier, muni de bonnes recommandations, pour cultiver une terre de 200 arpents, située à St. Jean, Isle d'Orléans.

S'adresser personnellement, ou par lettres affranchies, à

G. LARUE, Notaire,

15 fév. 1864. St. Roch de Québec.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction	10:30	A. M.
St. Jean Chrysostôme	10:45	"
St. Henri	11:00	"
St. Charles	11:26	"
St. Michel	11:45	"
St. Valier	11:58	"
St. François, ou Berthier	12:14	P. M.
St. Pierre	12:23	"
ST. THOMAS	12:42	"
Cap St. Ignace	1:03	"
L'ISLET	1:25	"
	1:40	"
Trois Saumons	1:48	"
St. Jean Port Joli	2:01	"
St. Roch	2:28	"
STE. ANNE	2:51	"
Rivière Ouelle	3:10	"
St. Denis	3:26	"
ST. PASCAL	3:43	"
Ste. Hélène	4:03	"
St. Alexandre	4:24	"
RIVIERE-DU-LOUP	5:00	"

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 8.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre	8:41	A. M.
St. Hélène	9:05	"
ST. PASCAL	9:26	"
St. Denis	9:43	"
Rivière Ouelle	10:00	"
STE. ANNE	10:21	"
St. Roch	10:41	"
St. Jean Port-Joli	11:11	"
Trois Saumons	11:28	"
L'ISLET	11:38	"
	11:53	"
Cap St. Ignace	12:17	P. M.
ST. THOMAS	12:42	"
St. Pierre	1:00	"
St. François, ou Berthier	1:10	"
St. Valier	1:27	"
St. Michel	1:41	"
St. Charles	2:02	"
St. Henri	2:30	"
St. Jean Chrysostôme	2:45	"
Chaudière Junction	3:00	"
POINTE LEVI	3:30	"

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.
1er déc. 1863.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,
No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.
15 mars 1861.



Département des terres de la Couronne

Québec, 26 Janvier 1864.

AVIS est par le présent donné qu'environ 55,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de AYLNER, FORSYTH, LAMBTON, SHENLY et TRING, Comté de BEAUCE, C. E., seront offerts par vente publique au village de Lambton le VINGT-NEUF JUILLET prochain.

WM. McDUGALL,
15 fév. 1864. Commissaire.

**JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
JOURNAL OF EDUCATION**

L'ABONNEMENT à chacun de ces journaux est d'une piastre par année et d'un ecu seulement pour les instituteurs et les institutrices.

Ces journaux s'occupent aussi de science et de littérature, et contiennent une revue de tous les événements de chaque mois. Ils ont été mentionnés avec éloge par le jury du Département de l'Education, à l'Exposition de Londres, en 1862, et il a été accordé une MEDAILLE DE PREMIERE CLASSE pour leur rédaction.

On peut se procurer, au Département de l'Instruction Publique du Bas-Canada, la collection complète pour les prix suivants :

Chaque volume cartonné en papier se vend \$1.10 ; élégant cartonnage en toile avec vignette en or sur plat, \$1.25 ; les deux journaux, français et anglais, cartonnés ensemble, \$2. La collection complète de l'un ou de l'autre journal, formant sept volumes, se donne pour \$7 ; aux instituteurs, moitié prix, et aux Collèges, Académies, Institutions littéraires et aux Bibliothèques de Paroisse, \$5. Ceux qui désireraient se procurer des collections complètes feront bien de s'adresser de suite au Bureau de l'Education, où il n'en reste qu'un petit nombre de séries, l'année 1857 étant presque épuisée.

Le journal français se publie à 3000 exemplaires, le journal anglais à 1500. Ils ont, l'un et l'autre, une circulation à peu près uniforme dans tout le Bas-Canada, et un grand nombre d'exemplaires s'expédie à l'étranger.

On ne publie que des annonces qui ont rapport à l'Instruction publique, aux lettres, aux sciences ou aux beaux arts. Le prix des annonces est de 7 centins par ligne pour la première insertion, et 2 centins pour chaque insertion subséquente.

PRIMES.

Les éditeurs de journaux qui reproduiront l'annonce ci-dessus, auront droit, pour chaque insertion, à un des sept volumes, et ainsi de suite. Il faudra indiquer l'année du volume que l'on désire avoir.

La collection complète sera donnée à toute personne qui nous transmettra le montant de 20 nouveaux abonnements.

AGENCE A STE. ANNE
DE
LA REVUE CANADIENNE

ET DE
L'ECHO

DU
CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.

LES personnes qui désirent s'abonner à la Revue Canadienne, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Pronlx, au Bureau de la Gazette des Campagnes, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

On peut aussi s'abonner chez les principaux libraires, Montréal ; J. E. Matte, libraire, Québec ; M. A. Kéroack, libraire, St. Hyacinthe ; H. Dufresne, libraire, Trois Rivières.

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Pronlx, à Ste. Anne de la Pocatière.



M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

BARATTE POUR LE PEUPLE.

BARATTE HORIZONTALE A VIS !

Breveté le 10 Août 1861.

SEULS FABRICANTS POUR LE BAS-CANADA,

EADON & CIE.,

MANUFACTURE DE MONTMORENCY.

LA Baratte Horizontale à vis est une des grandes améliorations du 19^e siècle et ne demande qu'à être connue pour être employée partout. C'est une des inventions pour économiser le plus les matériaux, le temps et le travail, pouvant être mise en opération par un enfant, facilement nettoyée et susceptible d'être réparée aisément et le surplus de beurre que l'on peut faire en comparaison de la quantité faite avec les autres Barattes avec la même quantité et qualité de crème est tel qu'il suffit en peu de temps à payer le prix de cette Baratte.

Nous défions tout essai avec aucune autre Baratte maintenant en usage pour la rapidité, la qualité et la quantité du beurre.

Aussi, Machines à laver, Victoria, Calandre, Machines à cribler, etc., etc.

A vendre chez

WILLIAM EADON,

Rue St. Nicolas, Québec.

H. F. BELLEW,

Halle du marché Champlain, Québec.



Département des terres de la Couronne

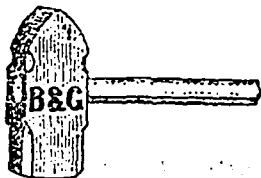
Québec, 9 Janvier 1864.

AVIS est par le présent donné qu'environ 90,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de MARSTON et WOBURN, Comtés de Compton et Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGTIÈME jour de FÉVRIER prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité WM. FALWELL, Ecr., à ROBINSON, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er déc. 1864.



POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincaileries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Contelleries de Rodgers, etc., etc.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

— AUSSI : —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'Huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de son choix, Munitions de chasse et pêche.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

tient son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,

tient son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

A VENDRE
A L'IMPRIMERIE DE LA
GAZETTE DES CAMPAGNES.

ÉLOGE de Feu M. C. F. PAINCHAUD fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix 30 sous.

MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGES, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Couvents.—2 chelins le volume.

ARCHICONGRÉGATION DU DENIER DE SAINT-PIERRE, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences.—Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

DÉVOTION AUX DOULEURS DE MARIE, 32 pages—Prix, 36 sous la doz.

MOIS DE ST. JOSEPH—Prix, 20 sous.

DÉVOTION A ST. JOSEPH—Prix, 2d.

PETIT OFFICE de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge—Prix, 30 sous la douzaine.

LES MYSTÈRES DU ROSAIRE—Prix, 3s. 9d. le 100.

LES URSULINES DE QUÉBEC, depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Vol. de 600 pages.—Prix, 5 chelins.

LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femme de la province, par C. de Laroche-Héron.

L'HISTOIRE DU CANADA en tableaux par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Laval.—Prix, 8 sous.

LE CANADA, ses institutions, ressources produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix, 30 sous.

NOTES SUR LES ARCHIVES de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix, 2 chelins.

LE MEME OUVRAGE, 2e livraison—Prix, 2 chelins.

TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 30 sous.

CONSIDÉRATIONS sur L'AGRICULTURE CANADIENNE au point de vue religieux, national et du bien-être matériel.—Prix, 12 sous.

CULTURE DU MURIER. — Prix, 1 chelin.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège industriel et agricole de Rimouski.—Prix, 30 sous.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. Prix, 30 sous.

LE LIN, procédés de culture et de préparation.—Prix, 6 sous.

LA MAISON RUSTIQUE. Encyclopédie des campagnes à l'usage de la moyenne et de la grande propriété, 2 volumes.

LES MALADIES DES POMMES DE TERRE, des betteraves, des blés, etc., par A. Payen.

FLORE CANADIENNE ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$2 ; reliée, \$2.50.

LE VERGER CANADIEN, par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 36 sous.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, par l'Abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix, 36 sous.

LE NOUVEAU PARFAIT JARDINIER ou l'art de cultiver toutes sortes de Jardins, par M. Loizelier—Prix, 36 sous.

LE SAGUENAY, au point de vue de la colonisation.—Prix, 15 sous.

LES VEILLÉES CANADIENNES ; traité élémentaire d'agriculture, par Frs. M. Ossaye.—Prix, 1 chelin.

MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT—Prix, 1 chelin.

NOUVEAU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ AGRICOLE, ou méthode sûre et facile pour bien gérer les opérations d'une ferme, vu et approuvé par les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada et de l'Etat de New-York. Par Frs. M. F. Ossaye.—Prix, 18 sous.

NOUVELLE MAISON RUSTIQUE, dont un habitant de la campagne, propriétaire, fermier, cultivateur, peut tirer parti, soit pour son utilité, soit pour son agrément. 2 volumes.

PETITE BOTANIQUE, par N. Méissas. Illustrée de plus de 100 gravures.—Prix, 36 sous.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE, à l'usage des écoles.—Prix 6 sous ; la douzaine, un écu.

RÉPONSES AUX PROGRAMMES DE PÉDAGOGIE ET D'AGRICULTURE, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école-modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre.—Prix, 15 sous.

LE MEME OUVRAGE, 2e édition, avec de nombreuses additions concernant l'agriculture—Prix, 30 sous.

MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES, par Hector L. Langevin, Avocat.—Prix, 3 chelins.

LE CAP AU DIABLE, par C. DeGuise, M. D.—Prix, 1 chelin.

EXERCICES ET ÉVOLUTIONS D'INFANTERIE. Traduits et compilés par L. T. Suzor, Major de Brigade.—Prix, 3 chelins et dix-huit sous.

LE VÉRITABLE PETIT ALBERT, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix, 30 sous.

UN certain nombre d'exemplaires de la Gazette des Campagnes, comprenant une série complète des numéros de la 2me année, ayant été brochés, sont à vendre à cette imprimerie, au prix réduit de \$1-le volume.

On peut aussi se procurer ce volume à Québec, chez MM. HARDY & MARCOTTE, libraires.

GAZETTE DES CAMPAGNES.

1864

AVRIL.

1864

Le Soleil entre au Taureau le 19 à 8 heures 15 minutes du soir.

Nouvelle lune, le 6 à 9 heures 4 minutes du matin.
Premier quartier, le 13 à 7 heures 24 minutes du soir.
Pleine lune, le 21 à 8 heures 34 minutes du soir.
Dernier quartier, le 28 à 11 heures 49 minutes du soir.

SEMAINE.	FETES RELIGIEUSES.		L. ET C. SOL.
Vendredi 1	b	} De l'octave privilégiée.	5 37/6 23
Samedi 2	b		5 35/6 25
DIMAN. 3	b	De Quasimado. I après Pâques. <i>Kyrie</i> du temps pascal. I Vêpres du suivant, mém. du dim. Salut.	5 34/6 26
Lundi 4	b	Annunciation de la Ste. Vierge (25 mars), non d'obligation. Indulgence de la Propagation de la Foi.	5 32/6 28
Mardi 5	b	St. Vincent Ferrier.	5 31/6 29
Mercredi 6	b	St. Gabriel, Archange (18 mars).	5 29/6 31
Jeudi 7	b	St. Benoît (21 mars).	5 27/6 33
Vendredi 8	b	St. François de Paule (2).	5 26/6 34
Samedi 9	b	St. ISIDORE (4).	5 24/6 36
DIMAN. 10	b	II après Pâques. PATRONAGE DE ST. JOSEPH. <i>Kyrie</i> de 2 cl. Aux Vêpres mém. du suivant et du dim.	5 22/6 38
Lundi 11	b	St. Léon, pape et docteur.	5 20/6 40
Mardi 12	fb	De la férie.	5 19/6 41
Mercredi 13	tr	St. Herménégilde.	5 17/6 43
Jeudi 14	fb	Du St. Sacrement.	5 16/6 44
Vendredi 15	fb	De la férie.	5 14/6 46
Samedi 16	fb	De l'Immaculée Conception.	5 13/6 47
DIMAN. 17	b	III après Pâques. STE. FAMILLE de J. M. J. <i>Kyrie</i> du 2 ton. Aux Vêpres mém. du dim. Salut.	5 11/6 49
Lundi 18	fb	} De la férie.	5 9/6 51
Mardi 19	fb		5 8/6 52
Mercredi 20	fb	5 6/6 54	
Jeudi 21	b	St. Anselme.	5 5/6 55
Vendredi 22	tr	SS. Sotère, etc.	5 3/6 57
Samedi 23	tr	St. George.	5 1/6 59
DIMAN. 24	r	IV après Pâques. St. Fidèle de Sigm. <i>Kyrie</i> des dbles. I Vêpres du suivant, mém. de St. Fidèle.	5 0/7 0
Lundi 25	r	St. Marc, apôtre. Litanies, procession et Messe des Rogations, avec ornements violets.	4 58/7 2
Mardi 26	tr	SS. Clet, etc., M.	4 57/7 3
Mercredi 27	fb	De la férie.	4 55/7 5
Jeudi 28	fb	Du St. Sacrement.	4 54/7 6
Vendredi 29	r	St. Pierre.	4 53/7 7
Samedi 30	b	Ste. Catherine.	4 51/7 9

Température—Du 1er au 6, la majeure partie de cette durée sera de beau temps—Du 7 au 13, ce laps de temps sera tantôt beau, tantôt mauvais—Du 14 au 21, le temps sera beau presque toute cette durée—Du 22 au 28 quelques jours de pluie ou neige fondue—Du 29 au 5 mai, beau la plupart de cette durée.—*Le Petit Almanach du Bas-Canada.*

Cour du banc de la Reine—Au criminel—District de Kamouraska, 5 avril.

Jurisdiction civile—Cours supérieures—Québec, du 1er au 5 avril. Montréal, du 17 au 27 avril.

Cour de Circuit—Québec, du 20 au 25 avril. Montréal, du 10 au 15 avril.

AUX ABONNÉS RETARDATAIRES !!!



Nous prions les personnes qui nous doivent pour abonnements à la Gazette des Campagnes de nous faire tenir le prix de l'abonnement au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les agents de la Gazette.

Pour que la Gazette puisse se soutenir au prix réduit de trois shelings dix-huit sous, par année, nos lecteurs comprendront que les abonnements doivent être invariablement payés d'AVANCE.

FIRMIN H. PROULA,
Propriétaire-Gérant.

AGENTS

DE LA

Gazette des Campagnes :

- St. Denis (en bas), M. S. Dionne.
- Kamouraska, Chs. Lindsay, éc., N. P.
- Ste. Héène, (Kamouraska) M. Edouard Chapleau, marchand.
- St. Alexandre (Kamouraska), M. Edouard Lévêque, marchand.
- St. Modeste (Témiscouata) N. Mirville, éc., M. P.
- St. Eloi, Révd. M. G. Gaudin.
- Isle-Verte, Achille Bertrand, éc.
- Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, éc.
- Rimouski, E. Grondin, éc., arpenteur.
- St. Fabien, Révd. M. A. Ladrrière.
- St. Simon (Rimouski) Aug. Pelletier, éc.
- St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, éc.
- L'Islet, Jules Casgrain, éc., N. P.
- Cap St. Ignace, Noël Nadeau, éc.
- St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, éc.
- St. Thomas, Louis Blais, éc., avocat.
- St. Henri de Lauzon, Révd. M. F. Caron.
- Ste. Croix, L. C. Desrochers, éc., J. P.
- St. Antoine de Tilly, Edmond LaRue, éc., Notaire.
- Lambton, le Docteur Ls. Labrecque.
- Ste. Julie de Somerset, J. B. Rousseau, éc.
- Ste. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile Marquis.
- St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphirin Lapièrre, instituteur.
- St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas LaRue, écuier, E. M.
- Les Escoumins, Tadoussac, Les Bergeronnes, et la Baie de Mille Vaches.
- Révd M. R. Boily.
- St. Ambroise de la Jeune Lorrette, Gonzague Vincent, M. P.
- St. Casimir, F. X. Gingras, éc.
- St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.
- St. Stanislas de Batiscan, Elie Rinfret, éc.
- Belail, Révd. M. E. Durocher.
- Wotton, N. Bourque, éc.
- ST.-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack, libraire, rue Cascades.
- Terrebonne, J. C. Auger, éc., Notaire.
- " Collège Masson, Révd M. F. X. Leclerc.
- Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.
- St. Jacques de l'Achigan, Docteur F. L. Génand.
- St. Césaire de Rouville, Révd M. J. A. Provençal.
- MONTREAL (Carré Chaboilly) Dr. P. O'Leary, M. D.
- QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.
- Rustico (Isle du Prince-Edouard), Révd. M. Geo. A. Belcourt.
- St. Bruno (Madawaska), Révd. M. L'Hiver.